

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le jeudi 21 décembre 2023 à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par lettre du 15 décembre 2023 transmise de manière dématérialisée ou, si les conseillers municipaux en font la demande, adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Patrick PÉNIGUEL, Maire.

Tous les membres étaient présents à l'exception de Mesdames Murielle BUCHOT, Marinette BURLETT, Amandine DELEBARRE et de Messieurs Cédric BARBIN, Martin GÉRAULT et Olivier RICHEFOU.

Mesdames Magali BARBOT, Isabelle RABBÉ et Messieurs Étienne CAMPENS, Sylvain DURAND et Mickaël LE STUNFF étaient excusés.

Date de convocation	15 décembre 2023
Date d'affichage	15 décembre 2023
Date d'affichage de la délibération	26 décembre 2023

Pouvoirs :

Madame Magali BARBOT à Monsieur Ludovic PLESSIS
Madame Isabelle RABBÉ à Madame Nathalie FOURNIER-BOUDARD
Monsieur Étienne CAMPENS à Madame Jane-Marie CHESNEAU-MOULIÈRE
Monsieur Sylvain DURAND à Monsieur Thierry DENIAU
Monsieur Mickaël LE STUNFF à Monsieur Franck KERZERHO

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de séance demande au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir l'autoriser à se faire assister de Monsieur Hugo LE ROUX, Directeur Général des Services.

Monsieur Jean-Bernard MOREL, Adjoint, a été désigné Secrétaire de Séance, fonction qu'il a acceptée.

DE_2023_21_D_11

ÉCHANGE DE PARCELLES ENTRE LA COMMUNE ET LES CONSORTS CHAUVIN DE PRÉCOURT

Dans le cadre des aménagements de liaison cyclable sur la commune, il s'avère nécessaire de procéder à un échange de parcelles entre la commune de CHANGÉ et les consorts CHAUVIN de PRÉCOURT.

Après concertation avec les intéressés, la proposition d'échange de parcelles avec soulte est présentée :

Cession de parcelles à la commune de CHANGÉ par les consorts CHAUVIN de PRÉCOURT :

- Parcelle XI n° 20 lots f, g, e :	0,45 € x 396 ca =	178,20 €
- Parcelle XI n° 20 lot c :	0,45 € x 936 ca =	<u>421,20 €</u>
	Total cédé	599,40 €

Cession de parcelles aux consorts CHAUVIN de PRÉCOURT par la commune de CHANGÉ :

- Parcelle XI n° 21 lot j :	0,45 € x 7 ca =	3,15 €
- Parcelle XI n° 20 lot o :	0,45 € x 2 492 ca =	1 121,40 €
- Parcelle XI n° 22 lot m :	0,45 € x 9 262 ca =	<u>4 167,90 €</u>
	Total cédé	5 292,45 €

La soulte en faveur de la commune est de 4 693,05 € (5 292,45 € - 599,40 €).

Dans le cadre du projet d'aménagement de la rue Berthe Marcou pour l'aménagement d'une piste cyclo-piétonne en bordure de la RD162, cession de parcelles à la commune de CHANGÉ par les consorts CHAUVIN de PRÉCOURT :

- Parcelle XI n° 16 lot a :	1,60 € x 2949 ca =	4 718,40 €
-----------------------------	--------------------	------------

La soulte finale est en faveur des consorts CHAUVIN de PRÉCOURT et d'un montant de 25,35 € (4 718,40 € - 4 693,05 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu la proposition d'échanges de parcelles présentée,

Vu l'avis des Domaines en date du 2 mai 2023

Considérant l'accord des consorts CHAUVIN de PRÉCOURT sur cette proposition d'échanges de parcelles,

Vu l'avis favorable de la commission Cadre de Vie, Environnement et Urbanisme réunie le 13 décembre 2023,

Article 1 : **APPROUVE** l'échange ci-dessus exposé, faisant ressortir une soulte finale en faveur des consorts CHAUVIN de PRÉCOURT de 25,35 €.

Article 2 : **MANDATE** Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération et notamment pour signer tout document inhérent à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire,

Jean-Bernard MOREL



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Patrick PÉNIGUEL

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir.